



Compte rendu du comité technique du 6 novembre 2018

A l'ouverture de la séance, la CGT Finances Publiques a lu la déclaration liminaire que vous pourrez retrouver sur le site :

www.financespubliques.cgt.fr/89

Monsieur Yunta étant en conférence téléphonique avec le Ministre, c'est Monsieur Augier de Crémier qui a présidé.

1 - Transfert des emplois suite à la fermeture des trésoreries de Vermenton et Villeneuve sur Yonne :

Les emplois de Vermenton (3B et 2 C) sont transférés :

2 B et 1 C à la Trésorerie de Chablis ;

1B au SIP d'Auxerre,

et 1C à la Trésorerie d'Auxerre municipale.

Les emplois de Villeneuve sur Yonne (2 B et 2 C) sont transférés :

1B et 1C à la trésorerie de Sens ;

1B à la trésorerie de Joigny ;

1 C au SIP de Sens.

La CGT Finances Publiques constate que c'est la 1ère fois que les emplois du recouvrement de l'impôt étaient transférés au SIP lors de la fermeture d'une trésorerie.

L'administration précise que les transferts d'emplois ont été faits en fonction des souhaits des agents et de leur grade.

La classification de Chablis en C1, sans adjoint a été évoquée. Il s'agit d'une reclassification « brute » de la DG en additionnant les charges de Chablis et Vermenton, sans tenir compte des collectivités basculant sur Auxerre, ni du recouvrement de l'impôt sur le SIP d'Auxerre. En 2020, le classement sera revu et sûrement à la baisse.

Les 2 trésoreries maintenues, Charny et Villeneuve l'Archevêque sont en grande souffrance et l'administration n'a pas les moyens de renforcer ces postes, tout juste l'EDR pendant les vacances, rien de plus.

La trésorerie de Charny ne gère plus que 2 collectivités et une maison de retraite.

Les 3 organisations Syndicales ayant voté contre, le CT sera reconvoqué sur ce point.

2- Modification des horaires d'ouverture de Villeneuve l'Archevêque :

La trésorerie de Villeneuve l'Archevêque souhaite n'ouvrir que les matins de 9h à 12h15.

FO a voté pour.

Solidaires et la CGT Finances Publiques se sont abstenus, considérant que faute de moyen, les horaires d'ouverture étaient réduits et que la qualité du service public était réduite.

3- Généralisation de l'accueil sur RDV :

L'accueil sur RDV sera généralisé sur les SIP de Tonnerre, Avallon et Joigny, à compter de début 2019.

Il s'agit de proposer, par divers canaux (courriels, appels téléphoniques), aux contribuables de prendre RDV et d'avoir un accueil personnalisé.

Avant le RDV, un contre-appel sera fait par le service pour préciser le motif et éventuellement demander que les justificatifs nécessaires soient apportés.

Chaque SIP aura son propre protocole, pour laisser plus de latitude en fonction de l'organisation propre du service.

L'Administration veut expérimenter l'accueil sur RDV à d'autres services (SIE de Sens et d'Auxerre notamment).

La CGT Finances Publiques a voté contre, estimant que cela représente une fois de plus un recul du service public, d'autant que les RDV sont déjà proposés pour les dossiers complexes.

FO et Solidaires se sont abstenus .

4- Indicateurs de qualité SIP :

La Direction va afficher dans les 5 SIP les indicateurs retenus par la DGFIP, à savoir :

- taux de réclamations traitées dans le délai d'un mois (97 % dans l'Yonne actuellement, 95 % au niveau national) ;
- taux d'usagers satisfaits de nos services en ligne (résultat national) ;
- taux de satisfaction globale de l'usager (résultat national) ;
- taux d'usagers satisfaits à l'issue de leur RDV (résultats local et national).

Les services n'auront rien à faire, la Direction se charge de l'affichage.

Les chefs de service devront toute fois, informer leurs agents de l'affichage de ces nouveaux indicateurs.

Selon l'Administration, il n'y a aucune crainte à avoir, les résultats ne serviront pas à comparer les services entre eux mais uniquement à faire progresser le service rendu !?!

5- Fusion des Services de Publicité Foncière de l'Yonne :

Le SPFE d'Auxerre absorbera le 02/12/2019, les SPF d'Auxerre 2, Joigny et Sens.

Pour ce faire, la convergence des délais doit être totale 2 mois avant la fusion.

Les délais actuels sont :

- pour les délais d'enregistrement de J+1 partout sauf pour le SPFE qui est à J+2 ;
- pour le délai de publication : 75 jours pour SPFE, 12 jours pour le SPF 2 (Auxerre), 81 jours pour Joigny et 19 jours pour Sens.
- indexation des personnes morales : 1848 pour Joigny et 0 pour les autres SPF ;
- dossiers de main levée en attente : 50 pour Joigny, 1 pour Sens et rien pour Auxerre ;
- comptes débiteurs : 36 pour SPFE, 11 pour SPF2, 17 pour Joigny et 11 pour Sens.

Les SPF de Sens et d'Auxerre aident respectivement les SPF de Joigny et SPFE. Concernant le SPF de Joigny, il s'agit d'un problème de moyen et non de technicité.

Pour mener à bien les travaux de convergence des délais, les responsables des SPF vont se réunir au moins une fois par mois.

Les agents de Sens pourront faire du télé travail pour Auxerre, après la fusion. Mais il ne s'agit que d'une antenne. Les agents se posent de nombreuses questions sur ce sujet, à savoir, combien de temps pourront-ils faire ce télé travail ? Perdront-ils leur priorité sur Auxerre, si par la suite, ils veulent suivre leur mission ? Beaucoup de questions, auxquelles l'administration n'a pas encore de réponses. L'urgence est pourtant là puisque pour certains, il s'agit de faire ou non, une demande de mutation en janvier 2019.

La CGT Finances a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une réelle perte de technicité. Nous avons des agents qui maîtrisent la matière sur Sens et qui n'auront pas forcément envie de suivre la mission sur Auxerre.

Le problème des archives et de la place sur Auxerre ont été évoqués, sans réponse à ce jour...

6- Plan de prévention de la menace terroriste :

Pour essayer de parer aux menaces terroristes, la DG a édité 4 guides dont 1 à destination des chefs de services et 1 autre à destination de l'ensemble des agents. Avant la fin de l'année, une information sur l'existence de ces guides sera faite par les chefs de services.

En 2019, des exercices devront être faits à plusieurs niveaux.

Le 1^{er} : des questions sur les guides seront posées à l'oral ;

le 2ième : des questions écrites seront posées !?!

le 3ième : exercice réel sera fait sur les plus gros sites.

Cela pose notamment des questions, notamment comment différencier l'alarme entre celle à incendie et celle pour attaque terroriste lorsqu'il n'y a qu'une sonnerie, sachant qu'en cas d'incendie, il faut sortir rapidement et en cas, d'attaque, il faut, en général, rester confiner !

L'éventualité d'une personne alertant avec un sifflet a été écartée car elle deviendrait la cible ultime !

A priori, l'administration se dirige vers une alerte par mel.... !?! affaire à suivre

7- Questions diverses :

- cette année, aucun éphéméride, ni calendrier ne seront commandés. Cependant, le président, qui n'était pas au courant de ce problème, a convenu que si cela était nécessaire pour les métiers, il voulait bien en commander, mais pas pour tous les agents ! Il faudra quand même se dépêcher pour qu'ils arrivent avant 2019 !!
- quid du nombre de trésoreries hospitalières dans le département ? Pour l'instant aucune réponse sur 1 ou 2 trésoreries hospitalières...pour la gestion des maisons de retraite, on se dirige vers 3 postes.
- La Direction de l'Yonne n'a pas pris position (ni pour, ni contre) concernant les saisies des déclarations pré-remplies d'impôt sur le revenu pour les contribuables imposables qui n'ont pas déposé. Certains SIP du département les ont saisies pour que les contribuables aient un taux correct de prélèvement à la source dès janvier 2019 et ce malgré un problème de droit fiscal .

Vos élues au Comité Technique : Caroline GERMAIN Carine CAMBURET

Nathalie ARNASSAND Sandrine CAVELIER